

Bien-Vivre à Saint-Martin-de-Bernegoue

N°2 - 2021



Restons optimiste et solidaire

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui, je l'espère, sera différente de cette triste année que nous venons de vivre. Pourtant l'année 2021 commence mal puisque des restrictions de nos libertés sont toujours en place. Espérons que le vaccin et toutes les mesures prises viennent à bout rapidement de ce fléau qui impacte toutes les générations. Ce ne sont pas des moments faciles à vivre, mais la vie et notre bonne santé n'ont pas de prix. Alors acceptons-les, restons solidaires et protégeons-nous. L'impact de la Covid sur la commune semble assez limité. Si les concitoyens, les exploitations agricoles et les activités économiques présentes sur le territoire sont plutôt épargnés, les associations locales sont pour la plupart en sommeil. J'espère que ce poumon de la vie sociale et collective pourra reprendre rapidement de l'activité. Dans ce contexte, après la fête du 14 juillet et le repas des aînés pour ne citer que ces exemples, la traditionnelle cérémonie des vœux aux habitants, au personnel communal et aux associations ne sera malheureusement pas organisée cette année.

Cette période n'a toutefois pas empêché les élus de travailler. Rénovation de bâtiment, sécurisation de l'école, études et travaux de voirie, sont quelques exemples de dossiers en cours que vous pouvez retrouver dans ce nouveau bulletin et dont vous pouvez suivre l'évolution dans les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal (disponibles sur le site internet). L'action plus prioritaire des élus en ce début de mandat concerne les finances de la commune qui sont très fragiles et dont l'épidémie accroît certains postes budgétaires. Bien que nos dépenses soient maîtrisées (un contrôle est réalisé tous les mois depuis septembre 2020), la commune manque régulièrement de trésorerie ce qui contraint l'activité des agents communaux et l'action des élus. La commission Budget/Subvention créée en début de mandat est à pied d'œuvre et comme vous pourrez le constater aucune piste n'est écartée. Mais rassurez-vous, cette situation ne décourage pas pour autant vos élus. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leurs implications, leurs imaginations et leurs déterminations pour rendre nos projets économiquement possibles. Je suis également persuadé qu'à l'image de la réhabilitation en cours du clan Saint Martin (Ancien Lavoir) nous pourrions compter sur vous, votre solidarité et votre force collective pour préserver et embellir notre commune.

J'adresse également mes vœux au personnel communal que je tiens à remercier pour son implication ainsi qu'aux enseignants et parents d'élèves.

Je terminerai ces quelques mots en vous rappelant que je suis tout comme l'ensemble des élus à votre écoute.

Laissons s'éloigner dans le rétroviseur collectif l'année 2020 et prenons la route de 2021, avec optimisme et solidarité. Prenez surtout soin de vous et de vos proches.

Frédéric NOURRIGEON,
Maire



Thèmes :

- Dossiers en cours
- Eau potable
- Personnel communal
- Plan Local d'urbanisme intercommunal
- Fibre
- Prévention sécurité
- Budget
- Détente et bonne humeur
- Site internet
- Contact



Les dossiers en cours

Principaux dossiers en cours de la Commission Cadre de Vie / Environnement [Pascal CLERJEAU, 2ème adjoint] :



Clôture Ecole : L'école communale a fait l'objet d'une extension de 3 salles de classes, d'un bureau de direction et de sanitaires en 2008. La clôture n'avait pu être financée dans le cadre du projet initial. Les barrières de chantier sont actuellement remplacées par les employés communaux par une clôture sécurisant ainsi l'école et nos jeunes élèves.

Mur du cimetière : Le mur du cimetière monté en pierres de taille est très ancien. Au fil du temps, les tuiles qui le recouvraient se sont cassées laissant ainsi l'eau pénétrer dans le mur. Une partie effondrée vient d'être remontée en parpaings et sera crépie. Une autre partie du mur, sur le point de tomber, sera redressée avec ses pierres d'origine. A Noter : Les cavurnes du cimetière ayant toutes été réservées: les élus consultent des entreprises pour créer un nouveau pétale.



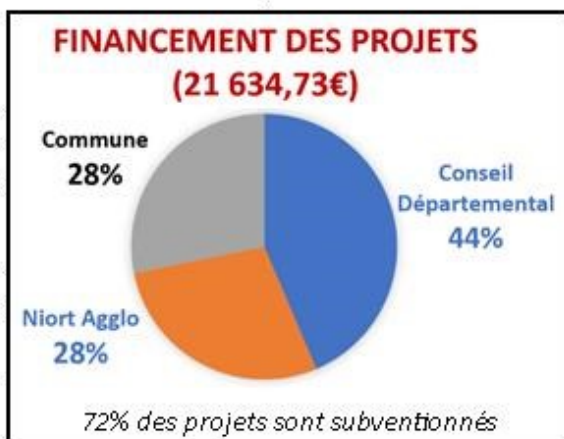
Remplacement de Menuiseries : Le bâtiment de la mairie, construit selon le modèle Jules Ferry, comportait à ses extrémités 2 salles de classes. Depuis l'extension de l'école en 2008, ces salles servent en journée aux activités périscolaires et à abriter les enfants lors des récréations. En soirée elles sont mises à la disposition des associations pour leurs activités. Les menuiseries, datant de la construction, n'isolent plus les pièces et n'étaient plus étanches dégradant ainsi mur, sol et aménagements. La société PROFILEO changera les menuiseries de ces 2 salles lors de la première semaine des vacances scolaires de février puis les employés communaux referont les embrasures très dégradés (cf. photos).

Etudes de voiries : Deux voies communales sont particulièrement dégradées : la rue du Vieux Moulin et la Route de Saint-Romans-des-Champs. Toutes les deux en pente, jonchées de plusieurs habitations et régulièrement empruntées pour rejoindre deux communes voisines, elles continuent de se dégrader lors des fortes intempéries. Par ailleurs, ces rues ne sont pas raccordées au réseau d'eaux pluviales. La société ATVRD a été chargée de réaliser une étude d'aménagement. En attendant de pouvoir faire réaliser les travaux nécessaires et après consultation des exploitants agricoles concernés, un arrêté a été pris pour limiter le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes rue du Vieux Moulin.

Signalisation / Marquage au sol : Le marquage au sol de la signalisation routière de la commune est à refaire. L'entreprise retenue sera également chargée de matérialiser des places dont une place handicapée sur le parking de la Mairie.

Projet d'aménagement de la Figère : La Figère est un lieu de convivialité où nous pouvons nous retrouver pour y passer des moments en famille, entre amis, pour s'y amuser, se détendre, etc. Les élus veulent y apporter quelques améliorations, afin de le rendre encore plus convivial et attractif :

- Faciliter l'accès aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite
- Créer un parcours d'habileté (ex : pas de géant, poutre d'équilibre) pour enfants autour du terrain le long de la « piste d'athlétisme » utilisé par l'école, du city-stade pour revenir le long du terrain de pétanque. D'autres agrès pourraient compléter ces jeux.
- Rajouter des tables de pique-nique sous les arbres entre la pelouse et le terrain de pétanque,
- [A plus long terme] les élus réfléchissent à divers aménagements plus conséquents qui pourraient notamment faciliter l'organisation d'animations sur la commune : rénover les sanitaires, améliorer, embellir le bâtiment existant et/ou construire un préau (pour limiter l'usage des tivolis) sont des exemples. Vous avez des suggestions ? Envoyez-les à mairie@saintmartindebernegoue.fr



Dossier Eolien

Le 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire stopper ce projet (cf. Bulletin municipal 01). La décision a été notifiée en date du 24 août 2020 à la société VENTELYS qui avait deux mois pour contester la décision. La société VENTELYS n'a déposé aucun recours.

Des ateliers pour les élus

Les samedis 24 octobre et 21 novembre, les élus se sont retrouvés à la mairie pour réaliser plusieurs tâches. Les plus bricoleurs d'entre-eux ont remplacé la vieille porte du garage (qui servait à stationner la voiture du garde-champêtre dans la cours de l'école...) par une porte de garage basculante donnée par un élu. D'autres conseillers ont sorti du grenier de magnifiques décorations de Noël probablement fabriquées voici plusieurs mandats. Après un



bon coup de nettoyage et une remise en état, elles sont venues égayer à moindre frais la commune pendant les fêtes. Une troisième équipe a fait du tri et du rangement dans la salle des archives en attendant l'arrivée d'une stagiaire qui termine son Master Archivistique. Enfin, une armoire frigo vitrée, également donnée par un élu, a été installée dans la buvette de la figère. Orchestrés par Pascal Clerjeau, 2ème Adjoint, ces ateliers permettent à la commune de réaliser quelques économies. De son côté, Dominique MAURILLE, 1er Adjoint tenait une permanence : masques fabriqués par les couturières bénévoles. C'est une chance pour une commune comme Saint-Martin-de-Bernegoue disposant de peu d'agents communaux et de moyens que de pouvoir compter sur l'investissement de ses élus.

Eau Potable



Tarifs 2021 :

- Prix du m3 : 1.43 € HT le m3 soit 1.3% d'augmentation sur la facture d'eau de l'abonné
- Prix de l'abonnement par semestre et par compteur : 30 € HT (maintien)
- Tarif fuite : 0.50 € HT le m3 (+2%)

Et demain ? En application de la loi NOTRE, Niort Agglo détient depuis le 1er janvier 2020 la compétence de l'eau sur le territoire. La communauté a décidé de créer une société publique locale (SPL) dont l'objet sera à compter du 1er janvier 2022 la production, le traitement, le transport et le stockage de l'eau, la protection de la ressource, la distribution de l'eau et la gestion des abonnés. Pour mener à bien ses missions, la SPL s'appuiera sur les syndicats existants dont le SERTAD qui restera votre interlocuteur.

Le kiosque à livres...



Le kiosque à livres vit malheureusement lui aussi au rythme des confinements...

Depuis le mois de novembre, nous y déposons régulièrement des masques fabriqués par des couturières bénévoles de la commune (Ils sont offerts. Profitez-en) ainsi que

des attestations de déplacement dérogatoires.

Gobelets réutilisables

Nous avons investi dans des verres siglés du logo de la commune pour nos futurs rassemblements. Ces gobelets réutilisables seront également mis gratuitement à la disposition des associations locales qui pourront ainsi s'en servir pour leurs manifestations.

Le personnel communal



(de haut en bas et de gauche à droite)

Jean-François ROBIN^[1] - Joël LYS^[1]

Angélique BOISSELET^[1], Nadia CHIRON^[1], Magali CLERJEAU^[1]
Karine BLUTEAU^[1], Nathalie SACHOT^[1], Françoise PIQUEREAU^[1]

[1] Service technique, [2] école et/ou entretien, [3] Secrétariat

Les élus peuvent compter sur un personnel compétent, impliqué et attaché à rendre à la population un service public de qualité. L'engagement et la manière de servir de chacun sont de précieuses valeurs surtout dans une petite commune comme la nôtre. Les agents sont d'autant plus méritants qu'ils doivent exercer avec des budgets contraints.

En 2020, le service technique a été renforcé avec le recrutement à temps plein de Jean-François ROBIN. L'objectif des élus est notamment de faire plus de travaux en régie (en interne) et ainsi réaliser des économies. Depuis le 1er janvier 2021, les agents bénéficient du RIFSEEP* que les élus ont souhaité mettre rapidement en place puisqu'il s'agit du nouveau régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales.

* Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le futur **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

1999 Depuis le 10 septembre 1999, les règles de construction sur la commune étaient régies par un POS (Plan d'Occupation des sols). Ce document d'urbanisme a été mis en place dans le cadre de la loi d'orientation foncière de 1967 qui définissait l'affectation des sols et en application de la loi du 7 janvier 1983 qui en confiait l'élaboration et l'approbation aux communes et à ses élus.

2000 La promulgation de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) annonce la caducité des POS au 31 décembre 2019 et son remplacement progressif par des plans locaux d'urbanisme (PLU).

2013 La CAN devient compétente en matière d'urbanisme et crée en 2013 un service communautaire « Application du droit des sols » qui assure une prestation de service auprès des communes qui la composent.

2014 En 2014, la Commune de Saint-Martin-de-Bernegoue rejoint la CAN. La mise en œuvre d'un PLU communal, long et coûteux, n'est plus envisageable d'autant plus que la commune sera intégrée dans le prochain plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

2020 La loi Engagement et proximité, promulguée le 28 décembre 2019 a reporté la caducité des plans d'occupation des sols (POS) initialement prévue au 31 décembre 2019 d'un an soit au 31 décembre 2020. Ainsi, les communes non couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi), dont Saint-Martin-de-Bernegoue, sont sous le régime du règlement national d'urbanisme (RNU) depuis le 1^{er} janvier 2021.

Du côté de la CAN, l'élaboration du PLUi est en cours mais nécessite avant d'être applicable (en 2024) de nombreuses études et l'élaboration de plusieurs documents dont le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Approuvé le 10 février 2020 en conseil communautaire, le SCOT fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire ainsi que les perspectives idéales en matière de progrès social, d'efficacité économique et de protection de l'environnement à long et moyen terme pour le développement de celui-ci.

Principales orientations :

- Affiner l'organisation territoriale et définir des objectifs d'urbanisation prioritaires
- Promouvoir des îlots de fraîcheur et limiter les îlots de chaleur
- Protéger les bois et les haies, les zones humides, les paysages emblématiques et les éléments patrimoniaux
- Préserver et optimiser la ressource en eau
- Mettre en place des règles et des critères de performance énergétiques pour la réduction des gaz à effet de serre
- Permettre le développement des énergies renouvelables sous conditions
- Accueillir 16 000 nouveaux habitants à horizon 20 ans
- 13 000 logements nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants
- Au moins 30% de ces nouveaux logements dans les enveloppes urbaines (10% au cours des 20 dernières années)
- Une densité de logement pondérée
- Améliorer les conditions de déplacement
- Organiser le développement du commerce à l'appui d'un document d'aménagement en interdisant la création de nouvelles zones commerciales

Deux autres grands principes :

- Réduire la consommation d'espaces de 45% à horizon 2040. Ainsi, le développement du territoire s'effectuera prioritairement dans les zones déjà urbanisées et l'espace rural sera préservé.
- Renforcer le cœur d'Agglo et les cœurs de bourgs, là où sont les équipements, les services et l'emploi. L'étalement urbain sera maîtrisé pour préserver la qualité de vie, la mixité sociale, les espaces naturels, agricoles et les paysages.

2021 [Jusqu'en Septembre 2021] Ateliers, échanges avec les communes sur les études réalisées.

2022 [Septembre 2021 à décembre 2022] Ateliers intercommunaux, définition du programme d'orientation et d'actions en matière de déplacement, échanges avec les communes (dont découpage des zones).

2023 [Décembre 2022 à décembre 2023] Phase réglementaire (dont consultation communes, enquête publique) avant approbation du PLUi-D par le Conseil Communautaire.

2024 Application du PLUi-D dans les 40 communes de Niort Agglo.

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) :

- Les zonages du POS sont remplacés par les notions de Partie Actuellement Urbanisée (PAU) et hors PAU.
- PAU : Principe de constructibilité limitée
- Hors PAU : principe d'inconstructibilité sauf exceptions listées au L111-4 du code de l'urbanisme.
- Seuil pour l'extension de constructions existantes passe de 40 à 20 m²
- Autorisations accordées par Le Maire, après avis conforme du Préfet.

La fibre en 2021 !

Voici une nouvelle qui va sûrement ravir une très grande partie des foyers. **Les travaux devraient débuter à l'été 2021 et se terminer à la fin de la même année.**

Qu'est ce que la Fibre ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres. Cette technologie est déjà utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations. Son extension jusqu'au logement va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises. La fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL). La fibre optique permet de transporter des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation de signal, quelle que soit la localisation du logement.

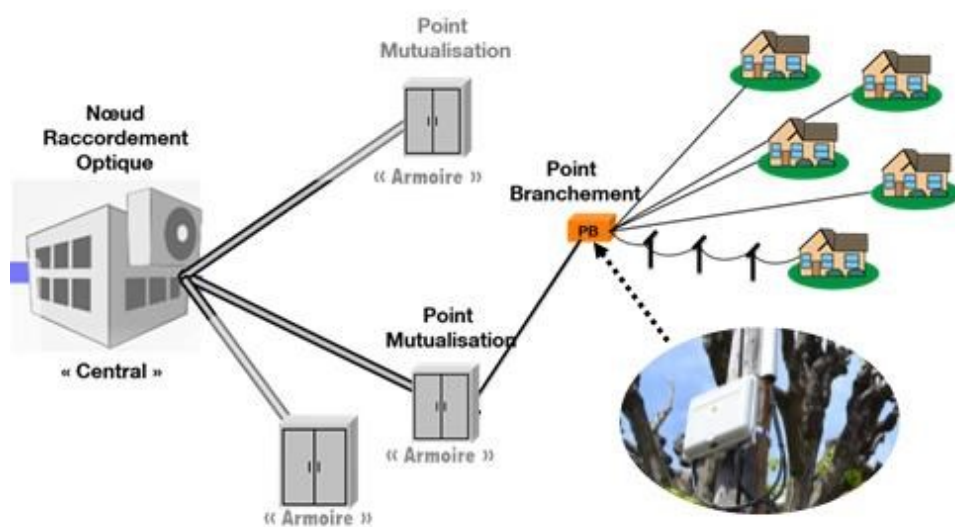


Quels sont les acteurs du déploiement ?

Les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne se sont associés dans un Groupement de commande « Poitou Numérique », qui a confié à Orange et ses sous-traitants la construction et l'exploitation du réseau. **Poitou Numérique assure que 100% de la commune sera couverte.**

Comment sera construit le réseau ?

L'installation s'appuierait sur le réseau existant soit en aérien ce qui impliquera des travaux d'élagage pour les propriétaires des parcelles traversées.



Quel fournisseur d'accès ?

Chaque propriétaire sera libre de souscrire ou non à la fibre moyennant des frais de raccordements du terminal optique jusqu'à sa maison. Le propriétaire sera libre de choisir son opérateur. ORANGE, FREE et probablement SFR et Bouygues devraient également proposer une offre.

Quel sera le coût ?

Les frais de raccordement dépendront du fournisseur que vous retiendrez. Nous vous invitons à tous les contacter pour connaître leurs conditions.

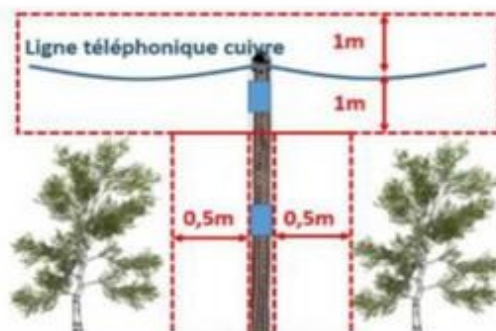
- En cours d'étude
- En cours de déploiement
- Prochainement disponible
- Disponible à la commercialisation

Comment suivre l'avancée des travaux ?

Le site internet www.deux-sevres-numerique.fr vous permettra de suivre l'arrivée progressive de la fibre à votre adresse. Un point bleu à l'adresse de votre logement indiquera que le câblage est en cours. Lorsqu'il sera vert, vous pourrez contacter les opérateurs ORANGE, FREE, SFR, BOUYGYES pour connaître leurs offres et en sélectionner un.

Des travaux d'élagage indispensables pour le passage de la fibre

L'élagage sera une étape préalable et indispensable qui conditionnera le déploiement de la fibre sur la commune. Il appartiendra aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication (Cf. schéma). En cas de refus du propriétaire d'élaguer, les travaux seront exécutés à ses frais (art. L51 du Code des postes et communications électroniques). Poitou-Numérique a recensé tous les travaux d'élagage à effectuer. Les propriétaires concernés recevront un courrier.



Prévention - Sécurité

Défibrillateur

Un défibrillateur sera installé place de la mairie au cours du 1er Semestre. Pour réaliser cet investissement qui représente un coût de 1518€, la commune s'est jointe à un marché public passé par la CAN (Niort Agglo). Le modèle retenu guidera l'utilisateur dans les gestes à accomplir.



Grippe Aviaire

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire, les services de la préfecture rappellent que **les détenteurs d'oiseaux**, personnes physiques ou morales, **ont obligation de se déclarer en Mairie**. Cette liste est tenue à la disposition du préfet.

Conciliateur de Justice

Le rôle du conciliateur de justice est de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge (problèmes de voisinage, différends propriétaires/ locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litige de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc. M. BAUDRY PIERRE assure une permanence tous les jeudis (sur rendez-vous) pierre.baudry@conciliateurdejustice.fr / 06 87 11 81 36.

Lutte contre les nuisibles

Chenilles processionnaires, Rats, Souris, Frelons asiatiques, Taupes, Corbeaux sont des exemples de nuisibles que la fédération FREDON vous aide à combattre. La commune étant affiliée à cette fédération, vous bénéficiez des tarifs « adhérents » - Exemples :

Lutte contre les frelons asiatiques



Prestation	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Forfait déplacement	50 €	60 €
Forfait déplacement + intervention	99 €	115 €
Tir au fusil (+ de 10 mètres avec accord de la mairie)	60 €	75 €
Piège sélectif	10 €	12 €
Bombe insecticide	10 €	12 €



Lutte contre les taupes

Surface	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Intervention ponctuelle		
Moins de 1000 m ²	85 €	103 €
De 1000 à 2000 m ²	110 €	132 €
De 2001 à 3000 m ²	150 €	180 €
De 3001 à 4000 m ²	170 €	204 €
Plus de 4001 m ²	-20% sur devis	Sur devis
Contrat annuel		
	-20% sur devis	Sur devis



Lutte contre les chenilles processionnaires



Prestation	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Forfait déplacement	50 €	60 €
Forfait déplacement + intervention	1 à 5 arbres	60 €
	6 à 10 arbres	90 €
	11 à 15 arbres	115 €
Eco-pièges	Ø < 65 cm	52 €
	Ø > 65 cm	75 €



Fédération FREDON79

Maison de l'Agriculture - Les Ruralies - Prahecq
05.49.77.16.55 - fdgdon@orange.fr

Déchets sauvages



Régulièrement nous retrouvons des déchets sauvages sur la commune à proximité des points d'apport volontaire comme dans les chemins. Pour le moment les auteurs identifiés sont convoqués en mairie. Très prochainement, un arrêté municipal permettra de verbaliser ces comportements irrespectueux et inacceptables !

Gendarmerie - Accueil du public

du lundi au samedi de 8h à 12—14h à 18h
(48 route de Brioux à Frontenay-Rohan-Rohan)
☎ 05.49.04.50.03 (24h / 24)

cob.frontenay-rohan-rohan@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Registre des personnes vulnérables

Dès lors qu'un événement a un impact sur la population la plus vulnérable, la préfecture demande aux communes de les contacter. A la demande de la préfecture, les élus ont donc mis en place un registre communal des personnes vulnérables et informé l'ensemble des personnes de 65 ans et plus. Une très grande majorité ne s'est probablement pas sentie concernée par le courrier reçu mais en respectant ce devoir d'information, nous portons à leur connaissance ce dispositif qu'ils peuvent ainsi suggérer à leurs proches et amis.

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES

Vous êtes*

- Une personne âgée de 65 ans et plus résidant à votre domicile,
- Une personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail résidant à votre domicile
- Une personne adulte handicapée,

Faites-vous recenser auprès de la mairie

* ou avez connaissance



Mairie de Saint-Martin-de-Bernagoue
05.49.26.48.60 - Permanences urgences : 07.50.55.09.54
Secrétariat ouvert les mardi et jeudi de 14h à 18h
mairie@saintmartindebernagoue.fr
Site internet : www.saintmartindebernagoue.fr

Du côté du Budget

COVID : Le budget 2020 n'est pas encore clôturé mais selon nos premières estimations l'impact de l'épidémie sur les finances de la commune (*masques, produits entretien et hygiène, papier essuie-main, l'absence de location des salles...*) serait de l'ordre de 3 000€. Les élus craignent également a subir de nouvelles baisses des dotations de l'état dans les années à venir

Investissements : Le Conseil Municipal a engagé des travaux d'investissements (menuiseries, plafond cantine, clôture de l'école, mur du cimetière, marquage au sol, études de voirie). Certes ces dépenses vont limiter nos investissements en 2021 mais les élus ont voulu profiter de dispositifs d'aide exceptionnelles très intéressants liés aux plans de relance mis en place. Ces subventions que nous recevrons seront autant d'économie pour la commune.

Des demandes : Force est de constater que nous recevons depuis le début de notre mandat beaucoup de demandes de travaux et d'aménagements avec d'ailleurs plus ou moins d'insistance. Devant notre faible marge de manœuvre financière (seulement 4782,71€ sur le budget de fonctionnement 2020...) toutes les dépenses sont étudiées et répondent soit à une urgence ou à un intérêt collectif. Pour le moment, l'équipe municipale ne peut pas faire mieux.

Le programme AGRIMER

Ce dispositif encourage, par le versement de subventions trimestrielles, à faire manger aux enfants un maximum



de produits laitiers et de fruits lors des repas. Les élus et le personnel communal travaillent à sa mise en place.

Commission Budget / Subventions

La commission est chargée d'explorer toutes les pistes possibles pour améliorer la santé financière de la commune :

- Cibler les postes budgétaires sur lesquels des économies sont possibles. L'objectif de la commission est alors de chercher à rationaliser les achats et mettre en concurrence les fournisseurs pour en tirer le meilleur prix. La première étude porte sur les produits d'entretien et de désinfection utilisés par les agents communaux et dont une hausse importante des achats a été constatée en raison de l'épidémie.
- Faire réaliser des travaux en régie plutôt que recourir à des prestataires. Les travaux dits « en régie » sont effectués par le personnel communal. Ce choix présente le double avantage de faire des économies à la commune et pérenniser un second poste d'agent technique.
- Renégocier les prêts en cours pour diminuer les mensualités,
- Mettre en place des baux ruraux sur tous les terrains communaux exploités
- Augmenter le prix de certains services. Par exemple les élus ont constaté que le prix d'un repas à la cantine coûtait à la collectivité 6,93€ en 2019 alors qu'il était facturé 2,50€ aux familles. Considérant que l'essentiel des aliments est fourni par des entreprises locales et cuisiné sur place en limitant le service de produits finis, un repas est désormais facturé 2,60€.

Subvention aux associations

La subvention pour les associations a été versée à 11 d'entre elles : ACCA, AFN, E VIE DANSE, Impulsion Gym, Traditions Médiévales, ADMR, APE, Donneurs de sangs, Foyer Rural, Why Notes et l'Arbre. Chacune a reçu en fin d'année 2020 une subvention de 90€. (*ATS et Cab'A Rires ne sollicitent pas la subvention*).

Eclairage public

L'éclairage public représente un coût non négligeable pour la commune.

Nous avons **96 points lumineux** répartis sur la commune alimentés par 14 postes de commandes. Le parc va s'agrandir puisqu'une demande est en cours pour raccorder le lotissement des Signoles 2.

L'entretien du parc, assuré par SOELIS dans le cadre d'un contrat de maintenance, représente un coût de **2 196€ par an**. Les mâts et lanternes n'entrant pas dans ce contrat, le remplacement du lampadaire Hors Service rue de l'oignon a coûté **812€** (438€ de subventions attendues). Onze des 14 postes de commandes vont devoir être remplacés en raison de leur technologie ancienne. L'investissement qui sera probablement réparti sur 2 exercices budgétaires sera de **5 325,98€**.

L'éclairage public s'allume le matin à 6h et s'éteint au lever du soleil puis, en fin de journée, il s'allume au coucher du soleil et s'éteint à 23h soit un coût, en 2019, de **6 086€**. Les élus envisagent de diminuer d'une heure par jour la durée de l'éclairage public en se basant sur les horaires 6h30 / 22h30. Ce changement attendra le remplacement des 11 postes de commande.

Détente et bonne humeur

Le clin d'œil de Daniel

Daniel est un enfant de la commune. Coulant désormais des jours heureux rythmés par ses nombreuses activités, il vous propose cette pointe d'humour ainsi qu'une recette qui réchauffe...

Olé bin vrai tout cheu ! Olé rin do dire !

Quand tu vins dô Poitou : tu élèves te drôles, tu manghes dô cagouilles et dô mojhettes et tu fais godaye. Tu fais tes courses avec dô poches, tu grâles à soulin, tu adoptes un chun, tu te répouses ô tantout, tu sinces à bâ, tu risques de cheure, tu comprends run, ton voisin est couillon, tu pates ton jean, tu bârres ta porte et pis tu ramasses dô chailles ! Si t'ê fier d'être Poitevin, bin partage chô statut !

La recette traditionnelle du célèbre vin chaud

Ingrédients : 1 l de vin rouge, 1 orange bio, 1 citron bio, 100 g de sucre en poudre, 1 bâton de cannelle, 1 étoile de badiane, 2 clous de girofle, 1 pincée de noix de muscade râpée. Lavez et séchez les fruits. Taillez-les en rondelles ou en quartiers. Mettez-les dans une casserole. Ajoutez le vin, le sucre et les épices. Portez à frémissements puis sortez du feu, couvrez et laissez infuser 5 min. Servez chaud.

Comme Daniel, proposez-nous votre clin d'œil !



La commune illuminée

A l'image des décorations de Noël installées dans le bourg de la commune, de nombreuses décorations lumineuses ont pris place dans les jardins, sur les murs et les façades des maisons. Toutes ces illuminations ont redonné de la gaieté dans cette période bien compliquée. Les élus vous en remercient très chaleureusement.

Un panier gourmand

En raison de l'épidémie, nous n'avons pas pu organiser cette année le traditionnel repas des aînés. Ce moment de convivialité, pourtant très apprécié des participants, a été remplacé par un panier gourmand. Si cette action envers les plus anciens de la commune a touché plus d'habitants que d'habitude, ce modeste cadeau n'a toutefois pas remplacé le plaisir de se retrouver le temps d'un repas souvent très animé.

www.saintmartindebernegoue.fr

Le site internet de la commune est régulièrement mis à jour (comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, articles de presse, menus de la cantine scolaire, arrêtés municipaux et préfectoraux, etc.). Consultez-le régulièrement.

Un nouveau site internet en 2021 : Les élus travaillent actuellement sur une nouvelle version qui sera probablement mise en service d'ici la fin du 1er semestre et qui sera plus facile à utiliser à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette.

Contactez la Mairie

- Secrétariat ouvert les **mardis et jeudis de 14h à 18h** sur rendez-vous les autres jours - **Téléphone : 05.49.26.48.60**
- Courriel : mairie@saintmartindebernegoue.fr
- Numéro de permanence **URGENCE : 07.50.55.09.54** (en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie).

PROFESSIONNELS installés sur la commune, annoncez gratuitement votre activité dans le bulletin municipal et sur le site internet communal. Envoyez vos informations à mairie@saintmartindebernegoue.fr

